

Formation des élus au CSE - Volet prévention

Objectifs de la formation :

Permettre aux élus de :

- Connaître les obligations réglementaires en matière de santé, sécurité et conditions de travail
- Veiller à l'application des prescriptions légales et réglementaires
- Promouvoir l'amélioration de la santé, la sécurité et des conditions de travail,
- Réaliser des enquêtes en matière d'accident du travail et des maladies professionnelles.
- De procéder à des inspections

Prérequis : Savoir communiquer en français (lu, écrit, parler)

Pour le distanciel : disposer d'un ordinateur avec connexion internet, d'une caméra et du son

Public concerné : Les élus titulaires et suppléants

Durée de la formation : 35 heures minimum

Validité de la formation : mandat de 4 ans

Qualité des formateurs : Intervenant en prévention des risques professionnels.

Méthode pédagogique : Présentiel-active (Exercice d'application avec mise en situation) ou en distanciel

Moyens pédagogiques : vidéoprojecteurs, outils pédagogiques

Modalités d'évaluation :

- Evaluation formative tout au long de la formation
- Test en fin de formation
- Formation non certifiante, remise d'une attestation de compétence à la fin de la formation.

Programme sur 35 heures :

- Test diagnostic
- Présentation du CSE
- Le rôle des membres du CSE dans la santé, sécurité et conditions de travail, ou CSSCT
- Les obligations réglementaires des entreprises ou établissement en matière de SSCT
- Les enjeux de la prévention
- Les acteurs de la prévention (interne, externe)
- Repérer des situations dangereuses
- Les accidents du travail et les maladies professionnelles (définitions, statistiques...)
- L'analyse des accidents du travail à partir de la méthode en vigueur dans l'entreprise
- Quizz de fin de formation

Exercice pratique :

Exercice de recherche des articles du code du travail à partir d'un thème imposé.

Etude de cas à partir de questions préparées, et analyse des réponses apportées par les participants.

Exercice d'analyse d'accident du travail

Création d'outil d'aide à la mission des élus

Livrable :

- Accès à notre plateforme e-learning : téléchargement du support de cours identique au diaporama présenté par le formateur, outil pédagogique, information complémentaire, veille réglementaire.
- Téléchargement d'outils d'aide à la mission pour les élus
- Délivrance Attestation de compétences
- Certificat de réalisation

Accessibilité au public en situation de handicap :

Nous louons nos salles de formation en fonction de la particularité de cette formation.

Les salles sont adaptées au public en situation de handicap.

Modalités et délais d'accès à la formation :

- Par téléphone au 06 86 58 41 68 ou 06 51 26 86 11
- Par mail : contact@securiplus.info
- Sur notre site internet : www.securiplus.info
- Délai à respecter : 15 jours

Tarifs :

- **Tarif individuel** : 1750 € TTC exonéré de TVA en application de l'article 261-4-4° du Code général des impôts
- **Groupe de 10 stagiaires** : 4250 € TTC exonéré de TVA en application de l'article 261-4-4° du Code général des impôts